

Tulou de Fujian (Chine)

No 1113

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie : Tulou de Fujian

Lieu : Comté de Yongding
Comté de Nanjing
et comté de Hua'an,
Province de Fujian,
République populaire
de Chine

Brève description :

Dans de luxuriantes régions montagneuses au sud-ouest de la province de Fujian, dans l'arrière-pays du détroit de Taiwan, de grandes maisons claniques fortifiées principalement construites en béton de terre et appelées *tulou* (les « maisons de terre ») se dressent au milieu de champs de riz, de thé et de tabac en contrebas d'une forêt subtropicale de pins, de sapins chinois, de cyprès et de camphriers.

Ces habitations à plusieurs étages, tournées vers l'intérieur, circulaires ou carrées, étaient des logements communautaires, avec des unités familiales pouvant se répartir sur cinq étages organisés autour d'une cour. Chacune abritait un clan complet, parfois jusqu'à 800 personnes, fonctionnant largement comme un village à elle seule.

Certaines *tulou* pourraient avoir été construites aux XIIe et XIIIe siècles ; la tradition s'est poursuivie jusqu'à la fin des années 1900. Plusieurs se sont transmises au sein d'une même famille sur plus de 600 ans. Les 46 *tulou* proposées pour inscription, disséminés en 10 sites sur quelque 120 km, représentent environ trois mille maisons claniques subsistantes.

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série de plusieurs *ensembles*.

1. IDENTIFICATION

Inclus dans la liste indicative : 31 octobre 2002

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial : 11 janvier 2007

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations : L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur l'architecture vernaculaire (CIAV).

Littérature consultée :

Yu Dehui (ed.), *Yongding Hakka earth buildings of China*, Beijing, 2000.

Wang Qijun, *Ancient Chinese Architecture: Vernacular Dwellings*, New York, 2000.

Mission d'évaluation technique : 29 août –
3 septembre 2007

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie : Le 20 décembre 2007, l'ICOMOS a envoyé une lettre à l'État partie sur les questions suivantes :

- l'extension de la zone tampon pour Zhenfuou (Yongding) ;
- les raisons du déplacement des habitants hors de la zone principale et de la zone tampon et la politique générale d'entretien des bâtiments en tant qu'unités vivantes plutôt que musées ;
- des informations complémentaires sur les services de valorisation des *tulou* ;
- des informations complémentaires sur l'approche globale du paysage et sur la marche à suivre pour le maintien d'un paysage cultivé authentique en tant que cadre approprié pour les *tulou*.

L'État partie a répondu en communiquant des informations complémentaires le 25 février 2008. Ces réponses sont incluses dans le rapport d'évaluation ci-après.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 11 mars 2008

2. LE BIEN

Description

Les *tulou* (ou maisons de terre) sont de très grandes maisons communautaires, construites dans un but défensif autour d'une cour centrale ouverte, avec très peu de fenêtres vers l'extérieur et une seule entrée. Pouvant souvent s'élever sur cinq étages, elles possèdent de hauts murs de terre surmontés de toits en tuiles avec de larges avant-toits en surplomb. Abritant un clan tout entier, qui pouvait regrouper jusqu'à 800 personnes et quatre générations, elles fonctionnaient comme des entités villageoises, et étaient aussi dénommées les « petits royaumes de la famille » ou « petites villes prospères ».

Développée par la population migrant vers le sud en direction des vallées fertiles des provinces de Fujian, Jiangxi et Guangdong, la structure clanique cohésive, dans le contexte d'une relative faiblesse de l'État, semble avoir donné naissance aux conditions qui ont elles-mêmes engendré ces édifices. Certaines *tulou* pourraient dater du XIIIe ou du XIVe siècle, voire avant. Les XVIIe et XVIIIe siècles ont vu naître certaines des structures les

plus imposantes et les plus élaborées. À la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle, les *tulou* étaient associées à l'exploitation du tabac et du thé. Reflets de l'immense richesse générée par l'industrie, elles étaient souvent décorées à l'occidentale. Les dernières *tulou* furent construites à la fin du XX^e siècle, la toute dernière peut-être en 1978 ; beaucoup d'entre elles ont été financées par des Chinois expatriés.

Ces maisons gigantesques dominent les vallées étroites. Certaines arborent une forme circulaire, d'autres rectangulaire ou carrée. La majorité présente des murs en béton de terre qui se rétrécissent vers leur sommet, lequel parfois ne représente que la moitié de la largeur de la base. Il fallait souvent plusieurs années pour bâtir une *tulou*, édifiée étage par étage. Plus tard, des plans plus complexes ont parfois fait leur apparition, avec l'ajout d'enceintes intérieures.

Si le choix de leur emplacement semble plutôt aléatoire, leur disposition en revanche est largement conforme aux principes du *Feng Shui*, les maisons étant construites autour de lieux favorables au clan en termes de relation avec les cours d'eau traversant les vallées et les collines avoisinantes.

À l'intérieur, les bâtiments comportaient des divisions verticales isolant les familles, chacune disposant de deux ou trois pièces à chaque étage. Certaines *tulou* possédaient des couloirs avec des galeries, qui reliaient les pièces à chaque étage. Cette disposition prévaut dans les villages des communautés Hakka. Les *tulou* habitées par la communauté Fulao reflètent une plus grande intimité familiale, chaque famille disposant d'une entrée depuis l'espace central et d'escaliers conduisant aux étages. Néanmoins, un corridor a aussi été construit en hauteur dans ces bâtiments, pour permettre une défense commune.

Par opposition aux extérieurs, sobres, défensifs et quasiment dépourvus de décoration, bon nombre de *tulou*, à l'intérieur, étaient conçues pour le confort et l'instruction, plus particulièrement les pièces collectives. On trouvait au centre des salles des ancêtres sur un ou deux étages, souvent richement décorées de sculptures de bois et de peintures. Les *tulou* étaient généralement alignées sur un axe central formé de la grande porte, de la salle des ancêtres et du vestibule arrière. Certaines *tulou* comportaient des salles de classe pour les femmes, qui ne pouvaient recevoir d'éducation en dehors de la demeure clanique, et des salles de musique et de loisirs. Quelques-unes avaient de petits jardins en dehors de leurs murs, où les jeunes érudits et les guerriers faisaient de l'exercice et lisaient, et où le maître des lieux venait se délasser. Beaucoup sont égayées par des tablettes comportant des écrits qui reflètent l'éducation, la culture, le respect des ancêtres et la cohésion du clan.

Chaque étage avait une fonction bien définie. Dans les *tulou* avec des galeries, les cuisines et les salles à manger se trouvaient au rez-de-chaussée, les réserves au premier et les chambres au-dessus, tandis que dans les *tulou* sans galeries, les salles communes se trouvaient au rez-de-chaussée, les chambres au-dessus et les réserves au dernier étage - certaines avaient des plates-formes de tuiles bleues où l'on mettait les récoltes à sécher.

Le principal matériau de construction des murs est la boue, parfois damée en plusieurs couches, d'autres fois sous forme de briques, parfois renforcée de bois. La quasi-totalité des *tulou* a des fondations en pierre.

Compte tenu du très grand nombre de personnes qu'elles abritaient tout en ne disposant, en général, que d'une seule entrée, les incendies étaient un danger permanent, et plusieurs des *tulou* proposées pour inscription ont été reconstruites après avoir été dévastées par des incendies. On a pris grand soin dans certaines *tulou*, particulièrement celles du XIX^e siècle, de rendre les structures aussi résistantes au feu que possible, par l'insertion de cloisons en brique entre les unités domestiques et de sols en brique – qui s'effondraient quand le bâtiment était en flammes, éteignant spontanément ces dernières. Dans les plupart des *tulou*, des caisses d'eau étaient placées au-dessus des portes principales.

La proposition d'inscription en série porte sur 46 *tulou* répartis sur dix sites, dans trois zones principales parfois séparées de 120 km. Six sites présentent des groupes de *tulou*, et quatre un seul *tulou*. Chacun de ces dix sites est encerclé par une zone tampon.

Le bien proposé pour inscription comprend des éléments suivants :

Comté de Yongding

- Groupe de Chuxi : 10 *tulou*
- Groupe de Hongkeng : 7 *tulou*
- Groupe de Gaobei : 4 *tulou*
- *Tulou* de Yanxiang Lou
- *Tulou* de Zhenfu Lou

Comté de Nanjing

- Groupe de Tianluokeng : 5 *tulou*
- Groupe de Hekeng : 13 *tulou*
- *Tulou* de Huaiyuan Lou
- *Tulou* de Hegui Lou

Comté de Hua'an

- Groupe de Dadi : 3 *tulou*

Ceux-ci sont considérés tour à tour :

Comté de Yongding

- Groupe de Chuxi : 10 *tulou*

Ces *tulou* sont entourées de montagnes culminant à 1 200 mètres d'altitude, avec des terrasses en bas des versants. Construites d'un côté ou de l'autre de petits ravins, les *tulou* sont reliées par des chemins pavés de pierre bleue. Au centre du peuplement se trouve une salle des ancêtres. Les *tulou* de Chuxi sont de plan rectangulaire, carré, circulaire, ovale ou hexagonal.

La plus ancienne *tulou*, Jiqing Lou, fut édifiée entre 1403 et 1424 et a la forme d'un anneau double. C'est aussi la plus grande demeure, avec quatre étages en hauteur, 66 mètres de diamètre et une surface de 2 826 mètres

carrés. Deux autres *tulou* ont été construits au XVIIIe siècle, quatre au XIXe et trois au XXe, la dernière datant de 1978.

- Groupe de Hongkeng : 7 *tulou*

Hongkeng est un long peuplement linéaire, avec de nombreuses *tulou* organisées de part et d'autre d'un cours d'eau central. En 2005, 2 413 habitants, des paysans, vivaient dans le village en 643 maisonnées. Les sept *tulou* principales sont entourées de bâtiments plus petits, dont une salle des ancêtres, un temple et une roue à eau.

Les *tulou* remontent au XVIIIe siècle jusqu'à 1937 et reflètent différents types de plan. L'une, Guijou Lou, construite en 1834, présente un plan carré et est particulièrement grande (6 000 mètres carrés). Elle est aussi très élaborée, avec une salle des ancêtres centrale ornée de sculptures et de peintures, et les sols des pièces des étages pavés de briques ignifuges grises.

Zhencheng Lou, construite en 1912, marie les styles chinois et occidentaux. Avec ses hautes colonnes en pierre de lune, la salle des ancêtres possède des caractéristiques architecturales de la Grèce antique. Elle sert de salle communale et accueille les mariages, les funérailles, les banquets, etc.

- Groupe de Gaobei : 4 *tulou*

En 2005, le village de Gaobei abritait 306 personnes. Comme avec les autres peuplements, les *tulou* sont construites de part et d'autres d'un cours d'eau. Seule une partie du peuplement se trouve dans la zone proposée pour inscription.

La plus ancienne *tulou* date du XVIe siècle, une deuxième grande demeure, de plan circulaire et couvrant 5 376 mètres carrés, date du XVIIe siècle, et les deux restantes ont été édifiées en 1931 et en 1962.

La *tulou* du XVIIe siècle, Chengqi Lou, est peut-être la plus grande *tulou* circulaire jamais construite : jusqu'à 800 personnes y habitaient. Elle possède un plan inhabituel, composé de 4 constructions annulaires concentriques. L'un des anneaux d'un étage abritait une école pour les femmes. On la décrit comme un dédale : il est facile d'y entrer, mais moins aisé d'en sortir.

- *Tulou* de Yanxiang Lou

Cette *tulou* circulaire a été construite en 1842 et couvre 4 300 mètres carrés. À environ 100 mètres du mur extérieur se trouve un petit jardin pour les exercices et l'étude.

- *Tulou* de Zhenfu Lou

Cette grande *tulou* circulaire, dressée toute seule dans une vallée étroite, couvre 4 000 mètres carrés et a été construite par un homme d'affaires en 1913, pour abriter des travailleurs de l'industrie du tabac. Comme Zhencheng Lou, elle est un mélange de styles architecturaux Hakka et occidental. La salle des ancêtres, très élaborée, possède des colonnes en granit ; le porche est couvert de tuiles et fermé par une porte grillagée en fer.

Une partie de l'espace intérieur servait à entreposer les produits du tabac et pour les bureaux.

Comté de Nanjing

- Groupe de Tianluokeng : 5 *tulou*

Les cinq *tulou* appartiennent au clan Huang. L'une, une *tulou* carrée, fut construite à la fin du XVIIe siècle, les quatre autres, trois circulaires et une ovale, datent d'entre 1930 et 1966. L'ensemble forme un anneau de cinq édifices.

L'une, Hechang Lou, était à l'origine une structure carrée de la dynastie Ming (XIVe siècle), mais elle fut incendiée par des voleurs, avant d'être reconstruite dans les années 1930. Par rapport à certaines autres *tulou*, ce groupe est relativement simple, sans salle des ancêtres décorée.

- Groupe de Hekeng : 13 *tulou*

Ce groupe de 13 *tulou* parsemé de bâtiments plus bas, de deux étages, appartient au clan Zhang. Six présentent un plan carré, six un plan circulaire et une un plan pentagonal. Une date du XVIIe siècle, deux du XVIIIe, trois du XIXe et sept du XXe, notamment Chaoshui Lou, qui datait à l'origine de la dynastie Ming et fut reconstruite après un incendie.

Yongsheng Lou, construite au XVIIe siècle, est actuellement inoccupée, tandis que Yongrong Lou ne compte que cinq résidents.

Shengping Lou, de plan carré, est inhabituelle en ce qu'elle est plus haute à l'arrière qu'à l'avant ; elle présente par ailleurs des similitudes avec des maisons avec cour des régions voisines.

- *Tulou* de Huaiyuan Lou

Cette *tulou* fut construite entre 1905 et 1909 par un membre de la famille Jian qui avait fait fortune à Burma. C'est un bâtiment annulaire double, pourvu de quatre tours de guet, qui s'étend sur 3 468 mètres carrés. Il se dresse au centre d'un groupe épars de bâtiment plus bas, dont certains seulement font partie de la zone proposée pour inscription. Au centre se trouve la salle des poèmes et de la courtoisie, richement décorée, où les enfants et les hommes du clan lisaient et étudiaient. Les sculptures en bois de cette salle comportent des corbeaux en forme de livres, et des dragons, fleurs et bêtes richement colorés.

- *Tulou* de Hegui Lou

Édifiée en 1732 et se détachant sur les montagnes à l'ouest, cette *tulou* carrée se dresse au milieu d'un groupe de maisons plus basses, qui occupent la plaine formée par une courbe de la rivière. Certaines d'entre elles se trouvent dans la zone proposée pour inscription, d'autres dans la zone tampon. De l'autre côté du cours d'eau se trouvent d'autres maisons et d'autres *tulou*.

Comté de Hua'an

- Groupe de Dadi : 3 *tulou*

Les trois *tulou* ont été bâties par le clan Jiang. Une *tulou* circulaire, Eryi Lou, datant du XVIII^e siècle, se tient légèrement à part des deux autres, une carrée et une circulaire, toutes deux construites en 1817 et qui, ensemble, représentent le paradis circulaire et la terre carrée. Toutes les trois sont placées dans le plus strict respect des principes du *Feng Shui* en termes de relations avec les montagnes avoisinantes et les cours d'eau jumeaux.

Eryi Lou est richement décorée, avec 226 peintures murales, 228 peintures, 349 sculptures en bois et 163 distiques, représentant tous des montagnes, des fleurs, des oiseaux, des figures légendaires et, plus généralement, l'art populaire local.

Histoire et développement

Les recherches archéologiques ont révélé la présence de maisons communautaires en béton de terre en Chine, en Asie centrale et en Asie orientale depuis le Néolithique (il y a 6 000 ans). Pendant une longue période, les développements sociaux, économiques et culturels dans le sud-est de la Chine ont été étroitement associés à l'immigration massive de peuples du nord. Sous la dynastie Jin de l'Ouest (307-12 de notre ère), du fait de guerres incessantes et d'une grave sécheresse, les peuples de la Chine centrale commencèrent à migrer vers le sud, beaucoup d'entre eux atteignant Fujian et y apportant les cultures avancées de la Chine centrale. Fujian connut alors son essor. Pendant la période tardive de la dynastie Tang (VII^e-VIII^e siècle), d'importantes vagues d'habitants de la Chine centrale se déplacèrent à nouveau vers le sud pour échapper aux guerres, beaucoup s'installant à Quanzhou et à Fuzhou, le long de la côte de Fujian, et à Jianzhou dans le Nord. Ceux qui s'installèrent dans le sud-est de Fujian (Zhangzhou et Quanzhou) devinrent les Fulao, qui parlaient le dialecte minnan (Fujian du Sud), lors de leur rencontre avec la population locale. Certains de leurs descendants partirent s'installer encore plus loin, outremer.

Durant les dernières années de la dynastie des Song du Nord et de la dynastie des Song du sud en particulier (1127-1279), la conquête de la Chine du nord par les Jin força beaucoup d'habitants de la Chine centrale à partir encore une fois vers le sud, amenant dans leurs bagages la langue et la culture de la Chine centrale pour former le groupe Hakka, aujourd'hui principalement présent dans les provinces de Jiangxi, de Fujian, de Guangdong et du Hainan, ainsi qu'à Taiwan, sans oublier des millions de Chinois expatriés dans le reste du monde.

Les *tulou* de Fujian semblent être apparues en premier lieu sous les dynasties Song et Yuan (XI^e-XIII^e siècles) et se sont développées à partir des XIV^e et XV^e siècles (au début et au milieu de la dynastie des Ming), atteignant leur apogée entre le XVII^e siècle et la première moitié du XX^e siècle (dynasties des Ming tardifs et des Qing, et période de la République de Chine).

Les premières *tulou* étaient relativement petites, rectangulaires ou carrées, sobrement décorées et sans fondations de pierre. De la fin du XIV^e siècle au début du XVII^e siècle (dynastie Ming), en réponse à l'amélioration du développement agricole à Fujian et à de fréquents raids de bandits (attirés par la prospérité de la zone), des *tulou* bien plus grandes furent construites. Du fait de l'augmentation du traitement du tabac et du thé entre le milieu du XVII^e siècle et la première moitié du XX^e siècle, les *tulou* furent encore développées, reflétant dans leur taille et leurs décorations les richesses que créait l'industrie.

Bon nombre de *tulou* sont extrêmement bien documentées et le nom des fondateurs des clans et des constructeurs des *tulou* sont connus alors qu'ils remontent parfois au XIII^e siècle ; dans beaucoup de zones, la même famille est restée jusqu'au XX^e siècle.

Les *tulou*, bien qu'elles fournissent un logement communautaire et renforcent la structure des clans, étaient jusqu'au XX^e siècle essentiellement construites par un seul individu puissant, qui en était le propriétaire. Pour les premiers édifices, il s'agissait alors de gens qui avaient fait fortune grâce à la terre et à l'agriculture (par exemple en élevant des canards ou du bétail), et pour les plus récents, de gens qui tiraient leurs ressources du commerce et de l'industrie, au XVII^e siècle de la navigation et du thé, et plus tard du tabac. Par exemple, la construction des premiers bâtiments du groupe de Hongkeng est attribuée à Lin Yongsong, descendant de deux frères qui s'étaient installés dans la région vers 1290, alors que Zhencheng Lou, bâtie en 1912, le fut par des descendants de la 21^e génération de Lin, deux frères qui avaient tiré des fonds importants de l'usine de coupe-cigarettes Sunrise, et avaient consacré 80 000 dollars d'argent à la construction des *tulou*.

Les *tulou* érigées au XX^e siècle ont souvent été financées par des Chinois émigrés. C'est le cas par exemple d'un des *tulou* du groupe de Gaobei, que des hommes du clan construisirent ensemble grâce à de l'argent envoyé par des proches expatriés, qui donnèrent leur nom au bâtiment.

Valeurs des *tulou* de Fujian

Les valeurs du bien proposé pour inscription se rapportent à la taille, à la sophistication technique et à l'étendue des édifices *tulou*, ainsi qu'à leur emplacement précis dans leurs paysages de vallées.

3. VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE, INTÉGRITÉ ET AUTHENTICITÉ

Intégrité et authenticité

Intégrité

L'intégrité des *tulou* est liée au caractère intact des bâtiments, mais aussi à leur relation au paysage alentour, au sein duquel leur emplacement a été choisi avec soin d'après les principes du *Feng Shui*.

L'ICOMOS considère que le caractère intact des bâtiments est très satisfaisant car ils contiennent tous les éléments qui font leur différence. En ce qui concerne le paysage, l'ICOMOS juge que l'intégrité est légèrement compromise dans certains sites, où les délimitations ont été dessinées très près des *tulou* et des éléments du paysage environnant sont exclus ou se trouvent dans la zone tampon.

Authenticité

Dans les siècles passés, la principale menace pesant sur les *tulou* était les incendies, et plusieurs *tulou* présentées dans la proposition d'inscription ont d'ailleurs été partiellement ou totalement reconstruites après avoir été dévastées par les flammes. D'autres ont été modifiées et agrandies à cause d'une évolution du contexte économique ou d'une hausse démographique, par exemple avec l'ajout d'anneaux intérieurs aux bâtiments.

La construction de *tulou* est une pratique qui se poursuit jusqu'en 1978, de sorte que les traditions du béton de terre, de la charpenterie traditionnelle, de la sculpture sur bois et des tuiles de toit ont été conservées et sont toujours vivantes. Globalement, l'ensemble des *tulou* dans les zones proposées pour inscription reflète le développement des styles de construction, mais aussi la pérennité des traditions d'entretien. Même si chaque *tulou* avait été construite par une seule personne, à qui elle appartenait, l'entretien était assuré par les nombreux habitants de chacune d'elles, et il s'agissait d'un choix communautaire.

La plus grande menace pesant sur l'authenticité sera le manque d'un nombre suffisant de personnes pour assurer leur entretien.

Une autre menace potentielle provient des activités visant à améliorer l'aspect visuel de certains des *tulou* (voir *Histoire et État actuel de conservation* ci-après).

L'authenticité s'applique aussi au paysage où s'inscrivent les *tulou*. Actuellement, il s'agit toujours d'un paysage agricole, avec des fermes, sur fond de collines boisées, où les *tulou* principales sont complétées par des fermes plus petites, d'un ou deux étages. Pour que les *tulou* conservent leur authenticité, il faudra maintenir cette relation harmonieuse entre elles et leur paysage.

Ainsi, l'authenticité des *tulou* est associée aux processus agricoles qui ont créé les richesses nécessaires à leur construction, et elles doivent être comprises dans ce contexte.

L'ICOMOS considère que, pour remplir pleinement les conditions d'intégrité et d'authenticité, la relation entre les *tulou* et le paysage alentour devra être maintenue.

Analyse comparative

L'analyse comparative fournie dans le dossier de proposition d'inscription repose sur le précepte que les *tulou* sont uniques, et qu'il n'existe donc pas d'éléments de comparaison. Elle déclare qu'il serait absurde de comparer l'aspect des *tulou* à d'autres édifices de forme similaire, tels que le Colisée à Rome, le contexte culturel

n'ayant rien à voir. De même, elle suggère qu'il n'apporterait rien de comparer les *tulou* avec des châteaux forts, ceux-ci représentant des réponses culturelles assez différentes. Pour finir, elle suggère qu'il n'existe pas d'autre édifice à si grande échelle entièrement construit à partir de boue. L'analyse comparative se concentre donc sur la justification du choix des *tulou* de la zone proposée pour inscription comme les plus représentatives des 3 000 qui subsistent, en ce qu'elles reflètent tous les attributs de leur style – époque de construction, plans, aménagement paysager et caractère complet – et qu'elles en sont les exemples les plus développés.

L'ICOMOS convient qu'une comparaison avec d'autres édifices de forme similaire n'est pas pertinente. La seule comparaison pertinente qui pourrait être établie le serait avec des constructions reflétant les principaux attributs des *tulou* : de grands bâtiments défensifs en pisé, où vivaient des clans entiers de paysans, selon un mode de vie qui a perduré et s'est développé sur sept siècles au moins.

Bien qu'il existe de grands édifices de boue séchée dans l'Himalaya et au Yémen, et qu'on ait trouvé en beaucoup d'endroits d'Afrique de l'Ouest de grands remparts en adobe, l'ICOMOS considère que la combinaison d'attributs qui caractérise les *tulou* et leur pérennité au fil du temps les rendent effectivement uniques et incomparables.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription des *tulou* de Fujian sur la Liste du patrimoine mondial.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle pour les raisons suivantes :

- Dans les régions montagneuses des provinces de Fujian, Jiangxi et Guangdong, dans le sud-est de la Chine, de grands bâtiments circulaires connus sous le nom de *tulou*, construits en béton de terre combiné à du bois et de la pierre comme les maisons communautaires de familles de paysans, sont d'une forme unique.
- Ces *tulou* incarnent une tradition culturelle et historique profonde, et s'intègrent de surcroît parfaitement dans leur environnement naturel.
- Parmi ces édifices, les *tulou* de Fujian sont les plus représentatives et les plus nombreuses.
- Les *tulou* de Fujian présentent une forme architecturale caractéristique, créée sur une longue période, dans un contexte historique et culturel unique et dans des conditions naturelles et géographiques particulières.
- Avec de nombreux artefacts et archives écrites de différentes époques, qui ont survécu depuis le XI^e siècle, ces bâtiments reflètent l'émergence, l'innovation et le développement de cet art

exceptionnel de la construction en terre depuis le XI^e siècle jusqu'à nos jours.

- Elles apportent d'abondants témoignages matériels sur le développement et l'évolution de processus historiques spécifiques, de traditions culturelles, de groupes ethniques et de coutumes folkloriques, et présentent une valeur historique et esthétique universelle exceptionnelle.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères (i), (iii), (iv), (v) et (vi).

Critère (i) : représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain.

L'État partie justifie ce critère au motif suivant :

La *tulou* des régions montagneuses de Fujian constitue un ensemble résidentiel en béton de terre unique. C'est un chef-d'œuvre de génie créateur en matière d'architecture en terre, doté d'une haute valeur esthétique et d'exceptionnelles capacités défensives, qui absorbe les principes du *Feng Shui* propres à l'aménagement architectural traditionnel chinois, et qui répond aux besoins matériels et défensifs de ses communautés claniques.

En dépit d'un aspect apparemment sobre, son concept, son dessin, sa forme et son exquise structure intérieure s'inscrivent avec une harmonieuse élégance dans le paysage des montagnes et rivières avoisinantes, présentant un tableau unique et charmant.

L'ICOMOS considère que, bien que les *tulou* soient effectivement des structures exceptionnelles, tant d'un point de vue technique que par la manière dont leur forme s'harmonise avec le paysage alentour, les *tulou* proposées pour inscription en tant que groupe ne peuvent pas être considérées comme des chefs-d'œuvre de créativité.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.

L'État partie justifie ce critère au motif suivant :

La *tulou* de Fujian est une réussite architecturale et un témoignage historique de conditions naturelles et géographiques particulières, de changements et de troubles sociaux non négligeables, fondée sur l'éthique familiale orientale et la tradition de vie en communauté pour le clan. Le mode de vie modernisé et l'urbanisation ont une influence sur la pérennité de ce mode de vie traditionnel.

L'ICOMOS considère que les *tulou* portent effectivement un témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle de longue date, celle d'une vie en communauté dans des bâtiments défensifs, reflétant des traditions de

construction sophistiquées et des idées d'harmonie et de collaboration.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.

L'État partie justifie ce critère au motif suivant :

La *tulou* de Fujian est un unique et bel exemple des bâtiments ou ensembles résidentiels en béton de terre largement répandus dans les provinces de Fujian, de Jiangxi et de Guangdong. La *tulou* de Fujian forme le groupe le plus largement répandu, le plus nombreux et le plus varié : quelque trois mille *tulou* ont été confirmées.

L'ICOMOS considère que, bien que les *tulou* soient exceptionnelles en termes de taille, de traditions de construction et de fonction, les sites proposés pour inscription ne reflètent pas en eux-mêmes une période significative de l'histoire humaine, mais plutôt la réponse de la société à diverses phases de l'histoire économique et sociale de la région.

L'ICOMOS considère que les *tulou* sont exceptionnelles en termes de taille, de traditions de construction et de fonction, et qu'elles reflètent la réponse de la société à diverses phases de l'histoire économique et sociale dans la région au sens large.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (v) : être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible.

L'État partie justifie ce critère au motif suivant :

Les *tulou* de Fujian sont conformes à la philosophie orientale qui considère les cieux et l'homme comme un tout, et respectent également les principes de planification architecturale du *Feng Shui*. Des matériaux de construction indigènes ont été utilisés, et les sites ont été choisis soit au pied des montagnes soit le long de la rivière. La *tulou* de Fujian est une parfaite démonstration de l'influente tradition culturelle d'une nation dans un cadre naturel et géographique particulier, réalisant une harmonieuse unité entre des bâtiments résidentiels et leur environnement naturel, et représente aussi une expression architecturale aux caractéristiques et aux valeurs esthétiques singulières.

L'ICOMOS considère que les *tulou* dans leur ensemble, et le groupe proposé pour inscription en particulier, constituent par leur forme, qui est un reflet unique de la vie en communauté et des besoins défensifs, et par leur harmonieuse relation avec leur environnement un exemple exceptionnel de peuplement humain, bien documenté au fil du temps.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

L'État partie justifie ce critère au motif suivant :

La naissance des *tulou* de Fujian est associée à plusieurs migrations notables de diverses nationalités dans l'histoire de la Chine, à l'histoire des peuples nomades et sédentaires, et à l'histoire de l'Empire mongol. Leurs créateurs et leurs héritiers sont les descendants des peuples des plaines centrales qui ont migré vers le sud, chassés par les troubles sociaux, et qui se sont mélangés aux populations autochtones de la province de Fujian.

Les habitants des *tulou* ont conservé la tradition confucéenne, l'intégrant aux coutumes et aux caractéristiques locales, donnant naissance à un dialecte, un art folklorique, des idées religieuses et un mode de vie uniques. La *tulou* apporte un témoignage précieux pour l'étude de l'anthropologie et des traditions populaires.

L'ICOMOS considère que cette justification n'explique pas comment les *tulou* et leur paysage peuvent être compris en termes d'association avec des migrations exceptionnelles. Ce sont plutôt les résultats de ces migrations qui sont exceptionnels, comme cela a déjà été reconnu selon d'autres critères. L'ICOMOS ne considère pas non plus que le mode de vie unique, en termes d'art folklorique et de dialecte, peut être considéré comme exceptionnel par rapport aux nombreuses autres cultures d'une grande richesse qui existent dans la même région géoculturelle.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond aux critères (iii), (iv) et (v) et que la valeur universelle exceptionnelle a été démontrée.

4. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

Pressions liées au développement

L'environnement naturel et les circonstances propres aux habitants (modes de production, mode de vie, conditions économiques et culture) reflètent un mode de vie agricole traditionnel stable. Depuis les années 1980, cependant, la région a connu une rapide croissance économique, sociale et démographique, qui va inévitablement exercer une pression et créer des menaces pour les *tulou* de Fujian et leur environnement naturel. L'administration provinciale travaille avec les autorités compétentes du comté pour préparer des mesures de protection, notamment en interdisant toute nouvelle construction dans les zones protégées et les activités minières, les carrières ou la déforestation dans les zones tampons.

Évolution du paysage

La relation harmonieuse entre les *tulou* et leur environnement, reflétant les principes du *Feng Shui*,

pourrait être menacée par les changements dans les pratiques agricoles. Actuellement, la plupart des *tulou* se dressent dans des champs de relativement petite taille, souvent cultivés en terrasses, souvent, où travaillent les membres de la communauté et sillonnés par un réseau de chemins en pierre, sur fond de forêt semi-tropicale. Une partie de ce paysage se trouve dans la zone principale, une autre dans la zone tampon. Des politiques de soutien seront nécessaires pour veiller à ce que les coopératives propriétaires des bâtiments et des terres agricoles puissent continuer à exploiter les terres comme il convient, et à ce que le lien entre les édifices et les terres cultivées soit maintenu.

Pressions liées aux visiteurs / au tourisme

Les *tulou* de Fujian sont depuis de nombreuses années une attraction pour les touristes chinois et étrangers. On a enregistré au moins un demi-million de visiteurs chaque année entre 2001 et 2005, et l'ouverture d'autres zones pittoresques va faire grimper ces chiffres.

On reconnaît cependant qu'un trop grand nombre de visiteurs peuvent porter préjudice aux structures et notamment aux planchers en bois, ce qui pourrait affecter le mode de vie et la culture traditionnels. La création d'infrastructures touristiques pourrait nuire de surcroît à l'environnement.

Les pouvoirs publics des trois comtés ont chacun rédigé des plans de gestion du tourisme, limitant le volume de touristes et la création d'infrastructures, et ratifiant la création de routes agréées.

Pression liée à la pression de la population et de la dépopulation

La décision des pouvoirs publics des comtés de déplacer une partie de la population des *tulou* en dehors des zones principales et des zones tampons pose une très importante question de gestion, qui doit être abordée mais pour laquelle il n'y a pas de solution immédiate. Dans le comté de Yongding par exemple, les autorités ont élaboré certaines politiques préférentielles, comme par exemple réserver les terres au-delà de la zone tampon aux résidents de la zone principale. À Hua'an, on argue que ces mesures ont été prises pour apaiser les pressions de la population et pour répondre aux besoins du public.

Parallèlement, dans d'autres biens proposés pour inscription, on constate un problème de dépopulation et l'on s'inquiète grandement de trouver des usages nouveaux et viables pour les unités vacantes. Cette image paradoxale montre la différence de développement entre les biens proposés pour inscription, soumis à des pressions différentes en termes de développement, etc. Quelles qu'en soient les raisons, les *tulou* existent au sein d'un environnement fragile qui va subir la pression supplémentaire de l'essor touristique prévu.

Pressions environnementales

Les pressions environnementales qui pèsent sur les *tulou* de Fujian sont très faibles du fait de leur emplacement, dans des régions de hauts plateaux à l'environnement naturel magnifique et vierge de projets de développement industriel ou autre. De nombreuses années de suivi ont

démontré le haut niveau des eaux de surface et la faible pollution de l'air, dans un climat subtropical de mousson qui donne un ensoleillement approprié et des pluies en abondance.

Incendies

L'usage considérable du bois dans les *tulou* va forcément de pair avec un risque élevé d'incendie. Chaque *tulou* possède sa propre unité de pompiers bénévoles et un équipement moderne prêt pour intervention. La prévention des incendies est de haut niveau, les équipements de cuisine sont utilisés avec la plus grande prudence et les bougies sont interdites.

Inondations

Les mesures opérationnelles de contrôle des inondations incluent la construction de déversoirs et de rigoles de protection, tandis que les lignes d'électricité et les câbles sont enterrés.

Catastrophes naturelles et préparation aux risques

Sous ce climat subtropical de mousson, les précipitations moyennes sont de 1 748 mm. Il y a occasionnellement des typhons, des inondations et des tremblements de terre. Quatre orages tropicaux ont touché la région chaque année entre 1956 et 2005, et le 25 juillet 1983, les vents ont atteint le degré 12 sur l'échelle de Beaufort. Cependant, l'impact des vents et des pluies sur les *tulou* est atténué par le dragage régulier des cours d'eau et des égouts, et par le suivi des toits en tuiles.

Depuis le XI^e siècle, sept tremblements de terre d'une magnitude supérieure à 5 sur l'échelle de Richter ont été enregistrés. Toutefois, aucune destruction des *tulou* n'a été rapportée.

L'ICOMOS considère que les principaux risques potentiels pour le bien sont associés à l'évolution économique et démographique, qui pourrait entraîner la dépopulation des *tulou* dans certaines zones, une pression sur leur équipement dans d'autres et des changements dans les pratiques agricoles qui pourraient modifier leur cadre paysager. L'accroissement du nombre de visiteurs pourrait aussi accélérer ces processus. L'ICOMOS insiste sur l'importance de veiller à ce que les plans de gestion du tourisme soient strictement respectés.

5. PROTECTION, CONSERVATION ET GESTION

Délimitations du bien proposé pour inscription et des zones tampons

Les délimitations des zones principales des biens proposés pour inscription ont été définies de façon à inclure les principaux bâtiments et groupes mais, dans certains cas, les bâtiments et le paysage associés en ont été partiellement exclus.

Les biens proposés pour inscription sont entourés de zones tampons qui couvrent les parties restantes des peuplements, quand celles-ci existent, et une partie du paysage alentour. Dans la plupart des cas, elles suivent les crêtes montagneuses les plus proches (dites

« premières crêtes montagneuses »). Compte tenu de l'importance du cadre paysager dans lequel s'inscrivent les *tulou*, il est nécessaire de s'assurer qu'une protection est mise en place pour le cadre plus large du bien ainsi que pour les zones principales et les zones tampons.

L'ICOMOS considère que les délimitations de la zone principale et de la zone tampon sont appropriées, mais que le cadre paysager plus vaste doit être lui aussi respecté et protégé.

Droit de propriété

En application des réglementations de la loi d'administration foncière de la République populaire de Chine, les terres situées dans les zones proposées pour inscription appartiennent à des collectifs de paysans. Les bâtiments *tulou* eux-mêmes sont la propriété privée de leurs habitants, qui sont collectivement propriétaires des structures publiques au sein des *tulou*.

Protection

Protection juridique

En application de la loi sur la protection des reliques culturelles de la République populaire de Chine, le Conseil d'État du gouvernement populaire de la province de Fujian et les gouvernements populaires des comtés de Yongding, de Nanjing et de Hua'an ont classé les biens proposés pour inscription en tant que sites historiques majeurs protégés au niveau national, provincial et du comté en raison de leurs valeurs historiques, scientifiques et artistiques.

En octobre 2003, le ministère de la Construction et l'administration d'État du Patrimoine culturel de la République populaire de Chine ont déclaré le village de Shangban, dans la municipalité de Suyang (comté de Nanjing), où le groupe de *tulou* de Tianluokeng est situé, village historique et culturel célèbre de Chine. En mai 1999, le gouvernement populaire de la province de Fujian a classé la municipalité de Hukeng (comté de Yongding), où se trouvent le groupe de *tulou* de Hongkeng, Yanxiang Lou et Zhenfu Lou, ville historique et culturelle célèbre au niveau provincial.

L'étude des lois et réglementations applicables fournie par l'État partie indique que le niveau de protection statutaire offert aux biens proposés pour inscription, aussi bien à l'échelon national que provincial, et les structures administratives qui les soutiennent sont appropriés. Cependant, l'ICOMOS considère qu'une protection planifiée s'impose pour le cadre paysager élargi des *tulou*, au-delà de la protection fournie à leur cadre immédiat par les zones tampons.

Efficacité des mesures de protection

Globalement, les mesures sont efficaces, mais elles devront être appliquées pour assurer le développement durable des édifices et des paysages alentour.

L'ICOMOS considère que les mesures de protection pour les biens proposés pour inscription sont appropriées, mais qu'elles devront être appliquées au paysage plus large, pour protéger pleinement l'intégrité et l'authenticité.

Conservation

Inventaires, archives, recherche

Les autorités compétentes des comtés tiennent à jour des inventaires détaillés (voir *Gestion* ci-après), fruits des travaux de recherche et d'archivage de ces instances. Ils ont joué un rôle fondamental dans la préparation d'un large éventail de matériaux d'interprétation, et ce à tous les niveaux. Le travail de l'Association de recherche culturelle de Nanjing a été d'une importance toute particulière (voir *Présentation* ci-après).

État actuel de conservation

Avant les années 1970, l'entretien et la réparation des *tulou* de Fujian étaient dans leur quasi-totalité assurés par les habitants. Dans les années 1980, les gouvernements locaux ont mis sur pied et piloté des comités administratifs du patrimoine culturel, créant ainsi des systèmes de protection et de gestion. Les habitants jouent un rôle actif dans ces comités.

Mesures de conservation mises en place

Une partie des biens proposés pour inscription, sinon tous, font l'objet d'une politique d'« embellissement » ou de « verdissement ». À Nanjing, par exemple, des bâtiments non *tulou* ont été refaits et repeints pour s'intégrer aux *tulou*, tandis que dans les zones tampons des constructions et des installations « non harmonieuses » sont déplacées ou abattues. À Hua'an, des discussions sont en cours sur la possibilité de remplacer une route en parfait état par une autre esthétiquement plus aboutie.

Revoir les images des *tulou* datant des années 1980 et 1990, témoignant des activités se déroulant immédiatement en dehors des *tulou*, sous la forme de métairies, d'équipement agricole et de piles de bois, est instructif. À l'intérieur des *tulou*, dans la cour semi-publique, de nombreux produits agricoles emplissent l'espace.

Les changements reflètent le fait que les *tulou* s'éloignent progressivement du centre des activités agricoles. Compte tenu du lien clair et harmonieux entre les *tulou* et leur environnement cultivé et boisé, les mesures de conservation doivent aborder les possibilités de maintien des méthodes et de l'échelle traditionnelles d'exploitation agricole.

Il convient de prêter une plus grande attention à l'élaboration d'orientations pour les personnes chargées d'exécuter les réparations. La qualité du travail n'est pas remise en cause, mais certains conseils sont nécessaires pour le choix des couleurs et des types de peinture, par exemple. Il ne semble pas y avoir d'accord sur la meilleure façon de procéder à la mise en valeur des éléments des *tulou* : doit-elle suivre un style traditionnel avec des matériaux traditionnels, ou un style moderne

avec des matériaux modernes ? Ces problèmes pourraient être résolus par un recueil du type « Guide des bonnes pratiques » illustré, afin d'assurer une mise en valeur réalisée ayant impact minimal sur l'authenticité et l'intégrité du site.

Un autre problème qui y est lié est la conception de nouvelles infrastructures pour les visiteurs, telles que toilettes publiques, centres pour les visiteurs ou parkings à côté des biens *tulou*. Cette question pourrait faire partie du « Guide des bonnes pratiques », montrant les designs acceptables et inacceptables.

L'ICOMOS considère que les politiques de conservation mises en place par les administrations centrales et locales sont en général appropriées, conviennent à la nature du bien et assurent la pleine implication des habitants. Toutefois, il convient de faire attention à éviter les activités susceptibles de porter préjudice à l'authenticité et à l'intégrité des *tulou*, au moyen de directives, et il faut davantage de mesures mises en place pour assurer la conservation des pratiques agricoles et forestières qui façonnent le cadre paysager.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

Chacun des trois comtés (Yongding, Nanjing et Hua'an) possède une structure de gestion en place, soutenue par un musée. Celles-ci ont été établies par des mesures de gestion statutaire des *tulou* promulguées par les administrations des provinces et des comtés. Elles mettent l'accent sur le rôle des communautés locales dans la gestion et la conservation des biens dans lesquels elles vivent.

Par exemple, les mesures de gestion de la province de Fujian exigent que les « propriétaires et utilisateurs des *tulou* de Fujian » installent des équipements de lutte contre les incendies appropriés, et établissent une « force communautaire » spécialisée dans la sécurité publique, la défense et la lutte contre les incendies. Elles sont également responsables de la réparation et de l'entretien des biens. Ce n'est que lorsqu'elles ne disposent pas des ressources nécessaires que les autorités locales prennent en charge les travaux de sauvegarde et de réparation. Elles sont également enjointes à conserver l'aspect originel des *tulou* quand elles exécutent les réparations et de l'entretien.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Il existe des plans de protection en vigueur dans chacun des trois comtés, plans qui correspondent au paragraphe 108 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (2005).

Ces plans sont le fruit de la coopération entre les gouvernements populaires des comtés et, dans le cas de comtés de Yongding et de Nanjing, le Centre national des Études des villes historiques de l'université de Tongji, dans le comté de Hua'an, avec l'Institut d'urbanisme et de

design de l'université de Tianjin. Les comtés disposent aussi de plans de développement touristique.

Ce qui apparaît moins clairement, c'est la manière dont le paysage agricole avoisinant peut être maintenu. Actuellement, le paysage est protégé dans les zones principales comme dans les zones tampons, mais la gestion semble être plus axée sur les aspects visuels et environnementaux que sur les aspects culturels. L'ICOMOS considère que des plans pour la durabilité du paysage qui respectent les traditions agricoles locales doivent être mieux élaborés.

Les comtés, collectivement et séparément, ont produit un large éventail de matériels d'interprétation, des brochures du comté présentant les *tulou* à des publications érudites les analysant en profondeur en passant par des CD-ROM décrivant l'expérience des *tulou*, et même une symphonie célébrant les *tulou* Hakka (*Réverbération des maisons de terre*).

Des matériels éducatifs ont été produits pour les enfants et les adolescents (maternelle, primaire et secondaire) dans les trois comtés, tandis que chaque comté a développé des musées, soit dans les biens proposés pour inscription soit en un emplacement central. Nanjing a fondé l'Association de recherche culturelle sur les *tulou* de Nanjing, chargée de mener les recherches académiques non officielles, de soutenir des activités publiques et de promouvoir la valeur des *tulou*. Des stages de formation sont également disponibles pour les guides touristiques.

Parmi les activités d'interprétation, on peut citer des démonstrations relatives aux activités agricoles, à la préparation des aliments et à la production artisanale locale. Dans le cadre de ces démonstrations, on a tenté de remettre en vigueur les cérémonies traditionnelles, par exemple pour les mariages. Des tentatives sérieuses et subventionnées sont entreprises pour revitaliser des savoir-faire, tels que le travail du métal ou la fabrication de marionnettes.

Toutefois, l'ICOMOS a quelques doutes quant à la nature et à la qualité de certaines des activités d'interprétation et de présentation. Il faut un plan global au niveau provincial pour assurer la cohérence de l'interprétation et de la présentation du site. Il devrait y avoir dans les brochures touristiques et les cartes des comtés qui situent les *tulou*, aussi bien que dans la signalétique des sites, de la cohérence d'un comté à l'autre, d'un bien proposé pour inscription à l'autre. Chaque comté doit bien évidemment posséder sa marque distinctive, mais cette différence doit s'inscrire dans une cohérence globale en termes de charte graphique.

Parallèlement, il devrait y avoir une nette différenciation entre les biens proposés pour inscription, y compris leur cadre. Dans l'idéal, par l'usage de matériels d'interprétation et de présentation, chaque comté devrait développer et définir le caractère distinctif de ses sites. Cette approche doit aider les autochtones et les visiteurs à mieux comprendre la valeur de l'inscription en série, et encourager les visiteurs à comprendre les biens proposés pour inscription dans un contexte plus significatif. Le caractère distinctif est particulièrement important quand il concerne différents groupes de peuplement (Hakka

contre Fulao, par exemple) et différentes histoires agricoles (économies du tabac, du riz et/ou du thé).

Les musées sur site pâtissent également de problèmes de cohérence. Là encore, il devrait y avoir une « plate-forme » commune, en termes d'interprétation comme de présentation, mais au sein de la plate-forme commune, les histoires locales (à l'échelle du comté) doivent être clairement développées, idéalement racontées par des autochtones, afin de mettre en lumière le caractère unique des *tulou* du comté et de leur cadre naturel.

Ressources, y compris nombre d'employés, expertise et formation

La supervision de la mise en œuvre des plans de protection et gestion du tourisme, ainsi que d'autres réglementations statutaires, incombe aux administrations compétentes des comtés. Elles sont chargées, entre autres devoirs, de créer de nouveaux villages afin de minimiser les lourdes pressions démographiques sur les *tulou*.

Deux cent vingt personnes au total travaillent pour les *tulou* de Fujian, dont 62 experts ou techniciens professionnels et 39 personnes chargées de l'entretien et de la gestion.

Le financement de la protection et de l'administration des *tulou* de Fujian vient de quatre sources principales :

- Subventions des pouvoirs publics à différents niveaux, en accord avec les plans agréés de protection et de gestion.
- Crédits alloués pour des projets spéciaux relatifs à l'amélioration de l'environnement des biens et à l'installation et à la gestion d'équipements annexes.
- Fonds apportés par les communautés des *tulou*.
- Fonds levés auprès des particuliers, de la diaspora chinoise et des entreprises.

L'expertise et la formation en matière de conservation et de gestion viennent d'enseignants et d'experts chinois et étrangers. Chaque comté organise un atelier annuel de formation. Le personnel local de gestion et de conservation prend aussi part à des stages de formation spécialisée dans d'autres régions de la République populaire.

L'ICOMOS considère que le système global de gestion du bien est approprié, et implique à la fois les pouvoirs publics et les communautés locales. L'ICOMOS recommande cependant que des plans pour la durabilité du paysage qui respectent les traditions agricoles locales soient mieux élaborés. Il devrait y avoir un plan global au niveau provincial pour assurer la cohérence de l'interprétation et de la présentation du site.

6. SUIVI

Les principaux indicateurs pour mesurer l'état de conservation des *tulou* de Fujian sont les suivants :

- conditions de conservation ;
- stabilité structurelle ;
- fuites des toits et infestation par les vers ;
- météorologie ;
- conditions hydrographiques ;
- pollution de l'air et de l'eau ;
- état de la végétation ;
- nombre de visiteurs.

Le suivi est effectué par les départements concernés (météorologique, hydrologique, protection environnementale, sylviculture, gestion du patrimoine et tourisme) des administrations des comtés.

Les services du patrimoine culturel réalisent des patrouilles de protection et assument les charges de suivi des *tulou* et de leur environnement. Des études plus vastes, couvrant des zones s'étendant en dehors des zones tampons, sont conduites par les bureaux de construction des comtés. Par ailleurs, des projets spéciaux sont organisés de temps à autre avec des institutions de recherche scientifique et des départements universitaires, utilisant les hautes technologies appropriées.

De l'avis de l'ICOMOS, une mise en œuvre plus rigoureuse de ce système de suivi est nécessaire. Par exemple, à Nanjing, une intervention annuelle est-elle suffisante pour suivre la « conservation à tous les échelons », « les fuites des toits et les dégâts des termites » et « l'état de la végétation » ? Un surcroît d'informations sur la façon dont on envisage le suivi « de l'environnement et du paysage » serait bienvenu.

Il propose donc une réévaluation critique, sur un an, du système de suivi en place, suivie par la production et la mise en œuvre d'un système actualisé.

L'ICOMOS considère que les mesures de suivi du bien sont en général appropriées. Toutefois, le système devrait faire l'objet, sur un an, d'une réévaluation critique et détaillée.

7. CONCLUSIONS

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que les *tulou* de Fujian, République populaire de Chine, soient inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères (iii), (iv) et (v)*.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Les *tulou* proposées pour inscription, en tant qu'exemples les plus représentatifs et les mieux préservés des *tulou* des régions montagneuses d'Asie du Sud-Est, possèdent une valeur universelle exceptionnelle pour les raisons suivantes :

- o Ces grands bâtiments défensifs en terre, spectaculaires d'aspect et techniquement sophistiqués, construits entre les XIIIe et XXe siècles, situés au cœur de fertiles vallées montagneuses, sont l'extraordinaire reflet d'une

solution communautaire de peuplement qui a perduré au fil du temps.

- o Les *tulou* et les vastes archives documentaires qui leur sont associées reflètent l'émergence, l'innovation et le développement d'un art exceptionnel de construction en terre sur une période de sept siècles.
- o Les intérieurs compartimentés élaborés, certains dotés de surfaces richement décorées, comblaient à la fois les besoins physiques et spirituels des communautés, et reflètent de façon extraordinaire le développement d'une société raffinée dans un environnement isolé et potentiellement hostile.
- o La relation de ces imposants édifices avec leur paysage incarne à la fois les principes du *Feng Shui* et les concepts de beauté et d'harmonie du paysage.

Critère (iii) : Les *tulou* apportent un témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle de longue date, celle d'une vie en communauté dans des bâtiments défensifs, reflétant des traditions de construction raffinées et des idées d'harmonie et de collaboration, bien documentées au fil du temps.

Critère (iv) : Les *tulou* sont exceptionnelles en termes de taille, de traditions de construction et de fonction, et reflètent la réponse de la société à diverses phases de l'histoire économique et sociale de la région au sens large.

Critère (v) : Les *tulou* dans leur ensemble, et les *tulou* de Fujian en particulier, constituent un exemple exceptionnel de peuplement humain, par leur forme qui reflète de manière unique la vie en communauté et les besoins défensifs, et par leur harmonieuse relation avec leur environnement.

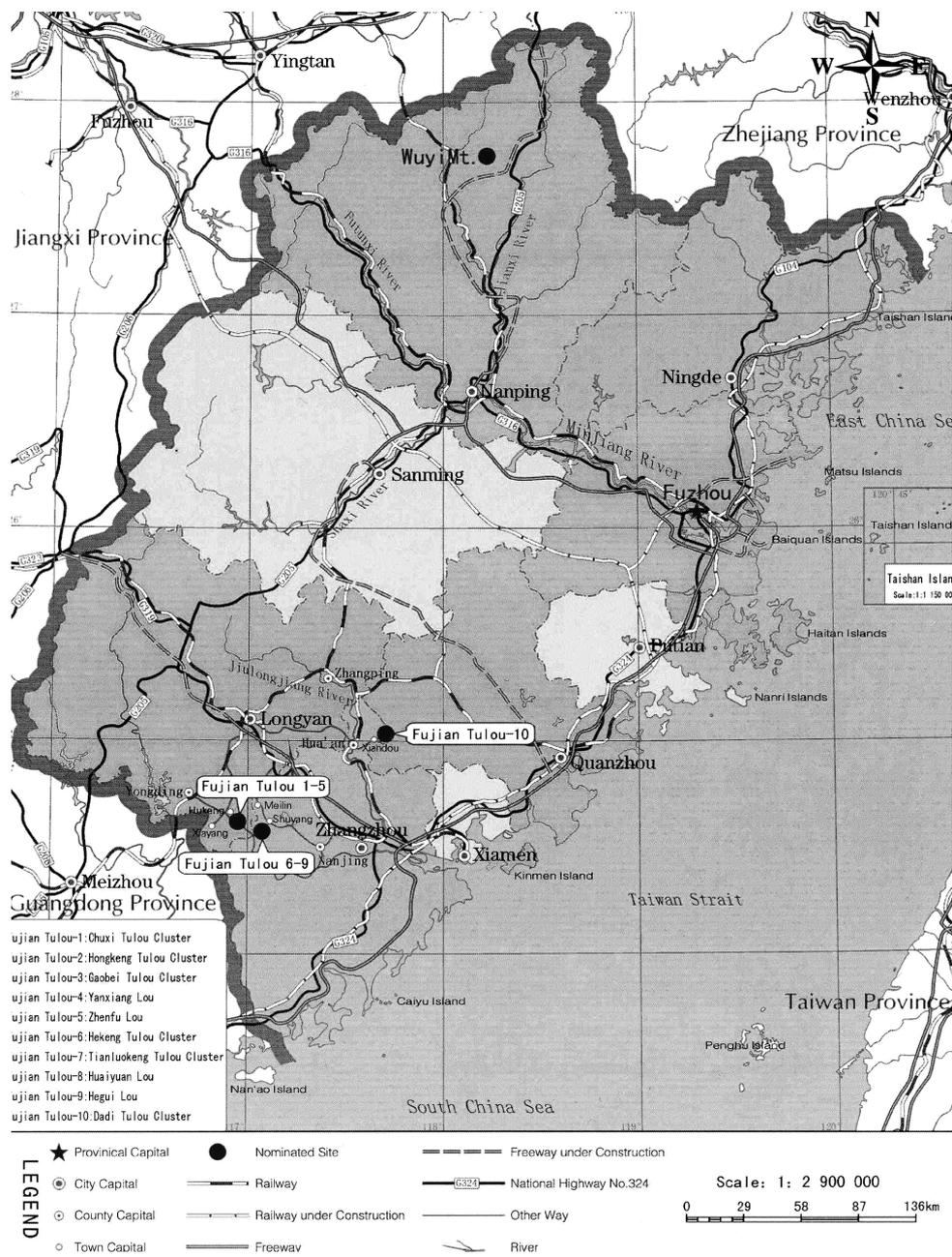
L'authenticité des *tulou* est liée à leur maintien et à celui de leurs traditions architecturales, ainsi qu'aux structures et processus associés à leur paysage cultivé et boisé. L'intégrité des *tulou* est en rapport avec leur caractère inchangé en tant que bâtiments, mais aussi avec le caractère intact du paysage cultivé et boisé alentour, au sein duquel leur emplacement a été choisi avec soin d'après les principes du *Feng Shui*.

La protection juridique des zones proposées pour inscription et de leurs zones tampons est appropriée. Le système de gestion globale du bien est approprié, impliquant à la fois les organismes administratifs gouvernementaux et les communautés locales. Néanmoins, des plans pour la durabilité du paysage et respectant les traditions d'exploitation agricole et de sylviculture locales devraient être mieux développés.

L'ICOMOS recommande à l'État partie de considérer les points suivants :

- L'un des principaux risques potentiels pour le bien est l'accroissement du nombre de visiteurs ; il importe de garantir le respect des plans de gestion du tourisme.

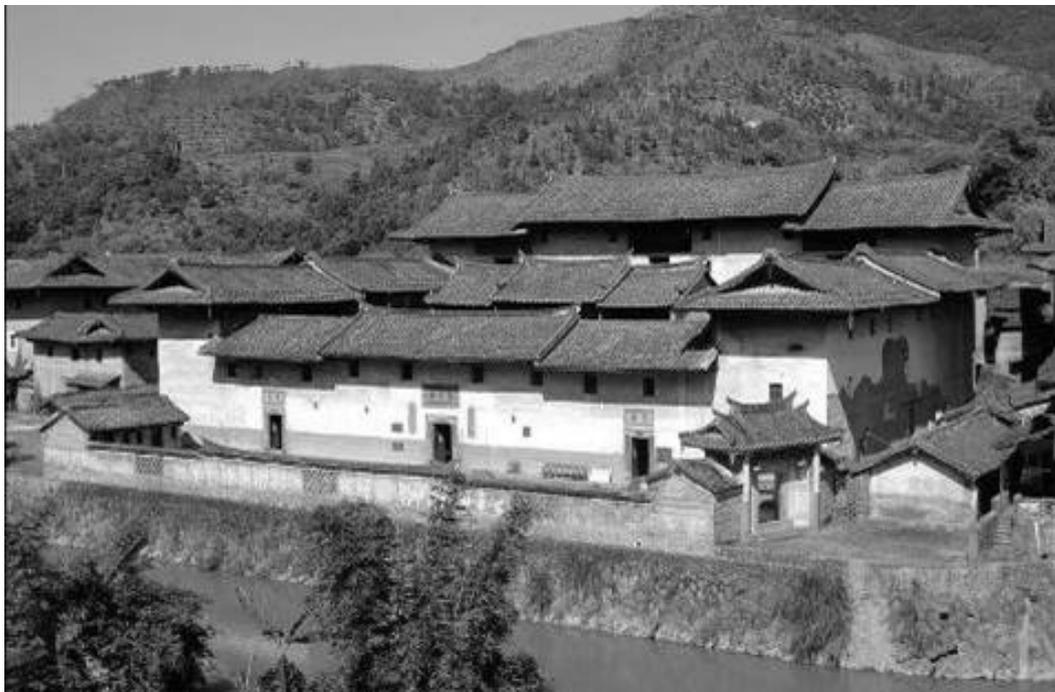
- Il convient d'éviter les activités d'entretien et de conservation susceptibles d'avoir un effet négatif sur l'authenticité et l'intégrité des *tulou*, au moyen de politiques et d'orientations de « bonnes pratiques ».
- Des plans améliorés pour la durabilité du paysage agricole, respectueux des traditions locales en la matière, devraient être mis au point.
- Compte tenu de l'importance du cadre paysager des *tulou*, il faudrait envisager de protéger le cadre élargi du bien aussi bien que les zones principales et tampons.
- Le système de suivi devrait faire l'objet, sur un an, d'une réévaluation détaillée.
- Un plan d'interprétation et de présentation global et coordonné à l'échelon provincial est nécessaire pour assurer une interprétation et une présentation cohérentes sur les sites. Il devrait assurer une qualité et un style homogènes d'un comté à l'autre, de façon à créer une identité visuelle reconnaissable pour les visiteurs et les habitants.



Carte indiquant la localisation des *tulou* dans la province de Fujian



Groupe de *tulou* de Tianluokeng, vue d'ensemble



Fuyu Lou



Huaiyuan Lou



Intérieur de Ruiyun Lou